



Compte-rendu du Comité Hygiène et Sécurité, Conditions de Travail (CHS – CT) des sites de Saint-Mandé, Trappes et Saint-Pierre et Miquelon

27 mars 2018

Au menu :

- Concernant Saint Pierre et Miquelon
- La médecine de prévention pour SAINT MANDE, TRAPPES, ROISSY : la DRH est à la recherche d'un médecin, la nouvelle infirmière reçoit
- TRAPPES : la direction regroupe les activités de la logistique et du CAIT
- SAINT MANDE : au sujet des déménagements du bâtiment B vers le A
- Modalités de suivi de la mise en place du plan d'actions à la DRH suite au diagnostic JLO
- Des arbres des causes sont étudiés pour le 2nd semestre 2017
- A noter dans les tableaux d'actions, actions, et registres :

Concernant Saint Pierre et Miquelon (SPM)

SPM est encore géré par la DSR, Carmel FAVRY remplace Monique DECONINCK le 1er mai. Le rattachement à la DIRAG est prévu pour 2019.

La DSR indique qu'un certain nombre d'actions ont avancé à la suite de la constitution du document unique, un véhicule de service a été acquis.

Une échelle non sécurisée implique d'utiliser un harnais. Les mâts basculants à mi-hauteur obligent à intervenir à 2. Il semble qu'un seul TSI intervient. Un TSE ou le chef accompagne-t-il l'agent ? Ce sera un point à éclaircir auprès des agents. Un déplacement de capteurs est prévu.

Le délai pour intervenir sur l'aéroport est de 48h alors que les autorités demandent souvent des interventions plus rapides, allant au-delà des exigences réglementaires. Un audit interne sur l'aspect réglementaire est prévu en avril. Après un courrier des collègues dont DSR a pris connaissance, une partie de la réponse pourrait être de doubler les capteurs.

Médecine de prévention pour SAINT MANDE, TRAPPES, ROISSY : la DRH est à la recherche d'un médecin, la nouvelle infirmière reçoit

Ce médecin doit assurer le suivi des agents de Trappes, Saint Mandé et Roissy.

La DRH a essuyé un refus récent d'un médecin qui s'était montré intéressé. L'objectif est de disposer d'un médecin à 2,5 jours par semaine. Il n'y a plus non plus de secrétariat médical.

L'interim est assuré par le médecin de la DGAC à Farman (docteur Bellami) ou par l'infirmière Séverine Fritz en cas d'urgence. Elle précise avoir reçu 20 visites dont « pas mal d'RPS » (11 cas depuis début janvier) et 2 urgences. Le suivi se poursuit sur les RDTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé), les habilitations, le télétravail, les mi-temps thérapeutiques, les RPS.

En revanche, ce qui relève des visites périodiques est suspendu - une vingtaine d'agents n'ont jamais été vus au sein de MF tandis que 30 l'ont été il y a plus de cinq ans -.

Un logiciel de médecine de prévention est envisagé : un cahier des charges est en cours de rédaction te devrait être finalisé pour fin avril. SG/LOG/D va prendre en main le dossier.

TRAPPES : la direction regroupe les activités de la logistique et du CAIT

Le document indique qu'il faut : « rationaliser les moyens présents à Trappes en regroupant dans

une seule structure la LOGISTIQUE et la CAIT. Les responsabilités de chef du CAIT pourront ainsi être intégrées à celles du chef du département Logistique libérant ainsi 1 poste ITM ».

Le commentaire verbal du président du CHS est qu'« *il n'est pas question d'ouvrir des postes à Trappes en raison d'une volonté de libérer de l'espace sur le site* ». En conséquence, les équipes de Toulouse vont récupérer les activités d'inventaires, les activités d'archivage de fonds documentaires, et vont récupérer les archives papier de Trappes, alors qu'il y a là de la place et du savoir-faire.

Les activités d'archivage au bénéfice de l'agence comptable sont conservées.

L'archivage administratif est une obligation, sous forme numérique ou papier.

Le CHS s'inquiète d'une réduction d'effectifs plus rapide que la réduction des tâches à assurer. Par ailleurs, il faut gérer l'isolement des agents. Selon le président de séance, la démarche prioritaire reste d'aider aux transferts des activités vers Toulouse.

DRH/A3ST (Action Sociale, Santé, Sécurité au Travail) reconnaît que le changement permanent est difficile à vivre pour les agents. Le département DRH/A3ST (équipe d'Isabelle Grosgeorge) se met au service des directions afin d'accompagner les agents. La question du CHS : *les accompagner vers quoi ?* reste sans réponse. Le ministère de la justice cherche des implantations pour des "centres de préparation à la sortie" (CPS) : le site de Trappes intéresse ce ministère, une étude de faisabilité doit être rendue début mai.

60 personnes travaillent actuellement pour Météo-France sur ce site, on se dirige vers 40 à l'horizon 2025. Le travail à distance au bénéfice d'autres services reste possible. La direction doit instruire l'avenir de deux activités : DIRCOM et Observation / CMR (maintenance radar et son atelier).

Le président rappelle que le positionnement géographique des agents n'est pas remis en cause, que la sécurité dans les bâtiments reste une priorité et que le niveau qualitatif de la restauration subsiste.

Un avis est demandé au CHS-CT sur le regroupement des activités.

VOTES : 0 pour, 0 contre, 7 abstentions

SAINT MANDE : au sujet des déménagements du bâtiment B vers le A :

Après certains travaux, les déménagements ont débuté, principalement en interne au bâtiment A. La sécurisation des bureaux de D2I/DF se fait désormais bureau par bureau.

Des déménagements internes au bâtiment A ont lieu en avril. Le courrier déménage « face nord ». Météo climat descend du 6ème au 1er.

Des « shampoinages » ont été faits pour chaque bureau.

Les bureaux des organisations des OS, des AAM (les anciens) passeront du bâtiment B vers la A tandis que le bureau de l'association Nuamces ne déménagera qu'après que l'association « *le train du climat** » accueilli par Météo-France sera reparti (dans 1 an). 2 bureaux de la DIRIC sont rapatriés en même temps que ceux du service de la LOG. Un grand bureau au niveau 2 doit être cloisonné au préalable. Pour parer au risque de nuisance sonore, une atténuation acoustique par des panneaux fixe et mobile est nécessaire.

Des espaces d'archivage sont prévus (au sous-sol).

L'ensemble des déménagements du B vers le A est prévu pour courant juin.

* Note : Le train du climat est une exposition itinérante proposant au public un parcours commenté par Les Messagers du Climat, pour découvrir les climats passés, présents et futurs de la planète.

Modalités de suivi de la mise en place du plan d'actions à la DRH suite au diagnostic JLO

Une première restitution du plan d'actions a dû être ajournée car aucun document préparatoire n'avait été fourni aux agents au préalable.

Après cette restitution, un plan d'action sera élaboré puis piloté par la DRH afin de s'approprier les préconisations de JLO.

Les représentants des personnels soulignent que certains collègues sont en souffrance actuellement (arrêts maladie en raison de risques psycho-sociaux) et que ce plan d'action est donc attendu.

L'ISST demande une estimation du nombre d'agents en situation de RPS. Il est répondu 8 ou 9 et il est souligné le fort turn-over à la DRH. 30 mutations demandées, 20 agents ayant eu une mobilité. Un CHS-CT spécial sera consacré à la présentation de ce plan d'action.

Des arbres des causes sont étudiés pour le 2nd semestre 2017

En dehors des meilleures signalétiques souhaitables concernant les rampes à l'extérieur des bâtiments, des formations « PRAP » sont envisagées, destinées aux agents.

Un cas de risque psycho-social a été étudié, après une réunion durant laquelle un agent malmené a in fine été victime d'un accident psychologique : 66 jours d'arrêt de travail assortis d'une demande de mutation. L'accident a été reconnu comme accident de service tel par la « commission de réforme » en septembre 2017.

Le CHS s'interroge longuement sur les moyens d'éviter certaines insuffisances d'écoute des agents.

A noter dans les tableaux d'actions, actions, et registres :

La visite du service de l'Agence Comptable est prévue le 10 avril 2018. Celle de D2C suivra.

Le CHS souhaite une visite du site de Trappes.

Des formations des membres du CHS sont prévues.

Dans les registres de Trappes et Saint-Mandé, on note beaucoup d'incivilités concernant les toilettes.

Un agent demande de l'eau chaude arguant que le code du travail l'impose. Le président estime qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation du code du travail. Dans nos bâtiments HQE, la distribution d'eau froide restera la règle.

De manière générale rappelons l'espace dédié aux questions d'Hygiène, Sécurité, Santé, Conditions de Travail, est en ligne sur Intramet : [cliquez ici pour y accéder](#).